

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

*Documents officiels*

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

5e séance

tenue le

lundi 26 octobre 1992

à 10 heures

New York

COMPTÉ RENDU ANALYTIQUE DE LA 5e SEANCE

Président : M. KHOUINI (Tunisie)

SOMMAIRE

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES  
PERTINENTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

POINT 72 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES  
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/SPC/47/SR.5

16 septembre 1993

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

92-57223

(F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES PERTINENTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. Le PRESIDENT dit qu'il considérera que la Commission décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire la question intitulée "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies" à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session.

2. Il en est ainsi décidé.

POINT 72 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE (A/47/20, A/47/383)

3. Le PRESIDENT rappelle qu'en 1989, l'Assemblée générale a faites siennes l'initiative de la communauté scientifique internationale et la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en proclamant 1992 "Année internationale de l'espace". Organisées autour du thème "Mission planète Terre", les activités menées dans le cadre de l'Année ont porté essentiellement sur la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la technologie spatiale, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement, et sur l'utilisation de technologies spatiales et autres de plus en plus avancées pour protéger la Terre. Le Comité et ses deux sous-comités ont continué à oeuvrer sans relâche pour s'acquitter du mandat dont les a chargés, il y a plus de 30 ans, l'Assemblée générale, compilant au fil des ans un recueil impressionnant d'instruments juridiques dans le domaine de l'espace. Il est possible qu'un nouvel instrument juridique international s'y ajoute maintenant. Le Comité ayant adopté, à sa session de juin 1992, un ensemble complet de principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, dont il a recommandé l'adoption à l'Assemblée générale à sa présente session.

4. M. HOHENFELLNER (Autriche), prenant la parole en sa qualité de Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, présente le rapport du Comité sur les travaux de sa trente-cinquième session. Après des années de négociations, le Comité est parvenu à un consensus sur un ensemble de principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Six ans après l'adoption des principes sur la télédétection, le Comité peut être fier de s'être mis d'accord sur un autre ensemble de principes importants, propres à encourager la coopération internationale dans l'espace.

5. Comme les années précédentes, les travaux du Comité ont porté sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa vingt-neuvième session (A/AC.105/513), y compris l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82); le rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa trente et unième session (A/AC.105/514) et les retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.

6. Le Comité a examiné en priorité le point de son ordre du jour intitulé "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques" et a estimé que les programmes internationaux et régionaux entrepris dans le cadre d'initiatives universelles comme l'Année internationale de l'espace constituent un bon moyen

(M. Hohenfellner, Autriche)

d'élargir et d'approfondir la coopération internationale dans l'espace. En examinant le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa vingt-neuvième session et l'application des recommandations d'UNISPACE 82, le Comité a abordé des questions importantes comme le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et la coordination des activités spatiales menées dans le cadre du système des Nations Unies, la télédétection spatiale et l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Le Groupe de travail plénier a conclu que de nombreuses recommandations d'UNISPACE 82 n'ont pas encore été intégralement appliquées et a formulé plusieurs recommandations dans son rapport (A/AC.105/513, annexe II). Le Comité a recommandé que le Groupe de travail soit reconvoqué l'année suivante.

7. Le Sous-Comité scientifique et technique est préoccupé par les crédits nettement insuffisants alloués au Programme pour les applications des techniques spatiales et a prié l'Assemblée générale de prévoir des crédits suffisants pour le Programme afin d'appliquer pleinement les recommandations d'UNISPACE 82. Le Programme continuera néanmoins à organiser en 1993 des réunions de travail, stages de formation et séminaires. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la proposition d'établir des centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales. Eu égard à une suite éventuelle à UNISPACE 82, le Comité a pris note d'une proposition visant à organiser en 1995, de préférence dans un pays en développement, une troisième conférence UNISPACE, et a recommandé qu'à ses prochaines sessions, les Etats Membres étudient la possibilité d'organiser cette conférence.

8. Touchant la question de la télédétection spatiale, le Comité a reconnu qu'il importait de poursuivre les efforts internationaux pour assurer la continuité, la compatibilité et la complémentarité des systèmes de télédétection spatiale et de promouvoir la coopération dans ce domaine en encourageant les opérateurs de satellites, les opérateurs de stations au sol et les utilisateurs à se réunir régulièrement. Le Comité a invité les pays et les organismes à continuer de distribuer gratuitement des informations météorologiques, pratique qui a été reconnue comme un exemple de coopération internationale.

9. Pour ce qui est de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, le Comité a pris note du rapport du Groupe de travail (A/AC.105/513, annexe III) et a approuvé les recommandations du Sous-Comité tendant à ce que les Etats Membres soient invités à faire régulièrement rapport au Secrétaire général sur les activités nationales et internationales de recherche concernant la sûreté des satellites équipés de sources d'énergie nucléaires; à ce que d'autres études soient faites sur le problème des risques de collision de sources d'énergie nucléaires avec des débris spatiaux et à ce que le Sous-Comité soit tenu informé des résultats de ces études. Le Comité a recommandé également que le Sous-Comité scientifique et technique reconvoque son groupe de travail et poursuive l'examen de cette question l'année suivante. Au nombre des autres questions qui ont retenu l'attention du Sous-Comité et du Comité, il faut citer les systèmes de transport spatial, l'examen de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires, les sciences de la vie, y compris la médecine spatiale, les progrès réalisés dans l'exécution du programme géosphère-biosphère (modifications à l'échelle mondiale), ainsi que l'exploration des planètes et l'astronomie. Le Comité a recommandé que ces questions soient maintenues à l'ordre du jour du Sous-Comité.

/...

(M. Hohenfellner, Autriche)

10. Le Comité a recommandé que le thème devant faire l'objet d'une attention particulière du Sous-Comité à sa session de 1993 soit "Les communications spatiales : développement des services actuels et meilleure compréhension des nouveaux systèmes et des services qu'ils rendront possibles". Il a également faite sienne la recommandation du Sous-Comité tendant à ce que, comme les années précédentes, le Comité de la recherche spatiale et la Fédération internationale d'astronautique, en liaison avec les Etats Membres, soient invités à organiser un colloque sur la question. Le Comité a pris note des divers programmes nationaux et internationaux déjà entrepris ou en préparation dans le cadre de l'année internationale de l'espace, notamment le programme du Congrès mondial de l'espace organisé à Washington, et a recommandé que l'Organisation des Nations Unies encourage activement la poursuite des activités entreprises au titre de l'Année et la participation à ces activités d'un plus grand nombre de pays. Compte tenu de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue récemment, les travaux du Comité concernant la Terre et l'environnement deviennent encore plus pertinents. Le Comité a demandé au Secrétariat de préparer, pour sa prochaine session, un rapport analytique sur le rôle que pourrait jouer le Comité compte tenu des décisions et recommandations de la Conférence et a invité les Etats Membres à lui communiquer leurs vues sur la question.

11. Le Comité a noté que dans sa résolution 46/45, l'Assemblée générale a jugé que la question des débris spatiaux pourrait ultérieurement constituer un sujet approprié de discussion pour le Comité.

12. Le Comité juridique a reconvoqué son groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, dont les travaux ont permis au Comité de prendre des décisions positives sur la question. Il appartient maintenant à l'Assemblée générale d'adopter les principes sur lesquels le Comité est parvenu à un consensus. Il faut espérer que l'Assemblée pourra parachever l'oeuvre accomplie par le Comité au bout de 13 ans. Le Comité a recommandé que la question du réexamen à une date proche et de la révision éventuelle des principes soit étudiée par le Sous-Comité juridique par l'intermédiaire de son groupe de travail. On n'a guère progressé quant à la définition et la délimitation de l'espace, pas plus que les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires. Le Comité a cependant pris note d'un document de travail sur les aspects du régime juridique des objets aérospatiaux et a été en mesure de convenir que l'approche suggérée dans ce document est positive et peut former une base pour les débats futurs.

13. Le Groupe de travail du Sous-Comité juridique chargé de l'examen des questions juridiques liées à l'application du principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent s'effectuer au profit et dans l'intérêt de tous les Etats, compte tenu tout particulièrement des besoins des pays en développement, s'est réuni pour la deuxième fois et a tenu des délibérations approfondies sur la base d'un document de travail proposant des principes relatifs à la coopération internationale en vue de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques (A/AC.105/C.2/182).

14. Enfin, lorsqu'il a examiné le point intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle", le Comité a reconnu que ces retombées offrent des avantages considérables dans de nombreux domaines et a préconisé que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques

(M. Hohenfellner, Autriche)

spatiales envisage d'inscrire ce thème dans au moins une de ses réunions et que les agences spatiales allouent ne serait-ce qu'une petite part de leurs crédits budgétaires à la promotion des retombées bénéfiques dans différents pays.

15. A l'avenir, compte tenu de l'évolution de la situation politique, le Comité pourra jouer un rôle important dans de nombreux domaines. La technologie spatiale constitue, par exemple, un instrument sans égal de surveillance de l'environnement terrestre. Le Comité pourrait encourager l'exploitation à des fins pacifiques de systèmes spatiaux initialement conçus pour être utilisés sur le plan militaire, y compris les applications de la télédétection, afin d'appuyer le processus international d'établissement de la paix et les activités de renforcement de la paix.

16. M. FREUDENSCHUSS (Autriche) estime que les principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace sont à juste titre considérés comme les plus importants depuis l'adoption en 1986 des principes relatifs à la télédétection. Il y a là un motif d'inspiration et une preuve qu'en déployant des efforts diligents dans un esprit de compromis des progrès sont possibles. L'adoption des principes pourra se traduire par un allègement temporaire de la charge de travail du Sous-Comité juridique et il faut espérer que d'autres questions inscrites à son ordre du jour en bénéficieront. Les questions relatives à la Terre et à l'environnement spatial prennent une importance croissante et l'Autriche estime depuis longtemps que le Comité doit les examiner. La recommandation anonyme figurant dans le rapport du Comité et tendant à ce que le Secrétaire général prépare un rapport analytique sur le rôle que le Comité pourrait jouer, compte tenu des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, est à cet égard encourageante.

La séance est levée à 11 heures.